

6 Pâques C

Le passage des Actes des Apôtres que nous avons lu relate une question essentielle qui, deux mille ans après, n'a rien perdu de son actualité. Il s'agit de savoir si la foi en Jésus-Christ et l'appartenance à l'Eglise sont accessibles à tous les hommes quels qu'ils soient, ou si certains en sont exclus sous prétexte qu'ils n'observent pas les prescriptions d'une tradition religieuse donnée. C'est ce qui se passe, ici à Jérusalem, après le premier voyage missionnaire de Paul autour de l'année 50. Et voilà comment se posait la question : doit-on, oui ou non imposer aux païens convertis à la foi chrétienne et croyants en Jésus ressuscité, les obligations rituelles et légales de la loi juive qu'ils n'avaient jamais connue ? L'Eglise devait-elle restée attachée aux traditions du judaïsme ou s'en détacher ? Fallait-il, comme le voulaient certains, que les païens se fassent circoncire pour devenir chrétiens ou restent fidèles aux interdits de la loi juive ? Ce fut donc à l'époque un conflit très grave qui troubla profondément les premières communautés chrétiennes entre les chrétiens d'origine juive et ceux d'origine païenne. Et l'on voit bien que l'autorité de Paul, l'authenticité de sa parole et de sa mission est remise ici en question. Si l'on réfléchit un peu, l'on se rend bien compte que si les païens devenus chrétiens n'avaient pas pu être admis dans l'Eglise naissante, nous ne serions pas là aujourd'hui, et les petits groupes de chrétiens d'alors n'auraient été qu'une secte de plus dans le judaïsme de cette époque. Ce fut donc une question de vie et de mort pour l'Eglise naissante. Paul, pourtant éduqué dès son enfance dans la foi juive, lui ce pharisien, fils de pharisien, voulait libérer ces nouveaux chrétiens des obligations de la loi juive. Pour lui, seule comptait la loi du Christ. Jacques, lui aussi apôtre du Seigneur, voulait les y contraindre. Heureusement qu'il y avait l'Esprit Saint et sa sagesse. Et tous optèrent pour une solution ouverte et libératrice : les païens convertis n'auraient pas à vivre les obligations de la loi juive. C'était donc une révolution qui a changé toute l'histoire du christianisme.

Et c'est la même chose pour nous aujourd'hui ! Nous héritons tous d'usages et d'habitudes religieuses auxquels nous tenons. Ces habitudes parfois excellentes en leur temps, mais non indispensables, ne sont pas les mêmes d'une époque à l'autre et d'un pays à l'autre. Et toutes les sociétés religieuses comme le peuple d'Israël et l'Eglise ont toujours eu tendance à multiplier les prescriptions, les exigences, les interdictions voire même les anathèmes et les excommunications ! Autant de sécurités pour parvenir, paraît-il jusqu'au Dieu d'amour de l'Evangile ! C'est ainsi que c'était développée la loi d'Israël avec ses 613 commandements et préceptes, jusqu'à peser très lourd sur les épaules de ceux qui voulaient les observer. Mais Jésus-Christ est-il venu prendre le relais et ajouter un surcroît d'exigences à une loi déjà si pesante ? Très vite, avec les premières conversions des païens, l'Eglise s'est trouvée confrontée à cette question qui reste permanente. Les traditions de toutes origines, les usages locaux, les trouvailles de la piété populaire se sont fondues ensemble, en se faisant passer pour la grande tradition de l'Eglise. Dans son élan missionnaire, en Asie et en